



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Document de séance

A7-0049/2010

19.3.2010

RAPPORT

Proposition de recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur la 65^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (2010/2020(INI))

Commission des affaires étrangères

Rapporteur: Alexander Graf Lambsdorff

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE RECOMMANDATION DU PARLEMENT EUROPÉEN À L'INTENTION DU CONSEIL.....	3
PROPOSITION DE RECOMMANDATION À L'INTENTION DU CONSEIL B7-0243/2009	14
AVIS DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT	16
RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION	19

PROPOSITION DE RECOMMANDATION DU PARLEMENT EUROPÉEN À L'INTENTION DU CONSEIL

sur la 65^e session de l'Assemblée générale des Nations unies
(2010/2020(INI))

Le Parlement européen,

- vu la proposition de recommandation au Conseil sur les priorités de l'Union européenne pour la 65^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, présentée par Alexander Graf Lambsdorff au nom du groupe ALDE (B7-0243/2010),
- vu la recommandation du Parlement européen du 24 mars 2009 à l'intention du Conseil sur les priorités de l'Union européenne pour la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies¹,
- vu les priorités de l'Union européenne pour la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptées par le Conseil le 9 juin 2009 (10809/09),
- vu la 64^e Assemblée générale des Nations unies, en particulier les résolutions de cet organe sur le thème "Vers des partenariats mondiaux"², "Participation des femmes au développement"³, "Stratégie internationale de prévention des catastrophes"⁴, "Harmonie avec la Nature"⁵, "Situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran"⁶, "Promotion d'une répartition géographique équitable dans la composition des organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme"⁷, "Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme"⁸, "La mondialisation et ses effets sur le plein exercice de tous les droits de l'homme"⁹, "Renforcement de l'action de l'Organisation des Nations unies dans le domaine des droits de l'homme par la promotion de la coopération internationale et importance de la non-sélectivité, de l'impartialité et de l'objectivité"¹⁰, "Promotion d'un ordre international démocratique et équitable"¹¹, "Droits de l'enfant"¹², "Les filles"¹³, "Rapport du Conseil des droits de l'homme"¹⁴, "Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures"¹⁵, "Traité d'interdiction complète des essais nucléaires"¹⁶, "Vers un monde exempt d'armes nucléaires: accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement

¹ Textes adoptés de cette date, P6_TA(2009)0150.

² A/RES/64/223

³ A/RES/64/217

⁴ A/RES/64/200

⁵ A/RES/64/196

⁶ A/RES/64/176

⁷ A/RES/64/173

⁸ A/RES/64/171

⁹ A/RES/64/160

¹⁰ A/RES/64/158

¹¹ A/RES/64/157

¹² A/RES/64/146

¹³ A/RES/64/145

¹⁴ A/RES/64/143

¹⁵ A/RES/64/73

¹⁶ A/RES/64/69

nucléaire"¹, "Désarmement nucléaire"², "Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération"³,

- vu les objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies et les engagements des États membres de l'Union européenne dans le domaine de la lutte contre la faim et la pauvreté,
- vu la prochaine Conférence d'examen des parties au traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui aura lieu en 2010, et le réexamen des objectifs du Millénaire pour le développement, du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix,
- vu la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son protocole de Kyoto,
- vu sa résolution du 16 décembre 2009 sur les perspectives du programme de Doha pour le développement (PDD) à l'issue de la septième conférence ministérielle de l'OMC⁴,
- vu sa résolution du 25 novembre 2009 sur la stratégie de l'Union européenne dans la perspective de la Conférence de Copenhague sur le changement climatique (COP 15)⁵,
- vu sa résolution du 22 octobre 2009 sur le renforcement de la démocratie dans les relations extérieures de l'UE⁶,
- vu sa résolution du 8 octobre 2009 sur les répercussions de la crise financière et économique mondiale sur les pays en développement et sur la coopération au développement⁷,
- vu sa résolution du 7 mai 2009 sur la prise en compte du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les relations extérieures de l'UE et dans la construction de la paix et la consolidation nationale⁸,
- vu sa résolution du 24 avril 2009 sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'avenir du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)⁹,
- vu sa déclaration du 22 avril 2009 sur la campagne "Dire NON à la violence à l'égard des femmes"¹⁰,

¹ A/RES/64/57

² A/RES/64/53

³ A/RES/64/34

⁴ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2009)0110.

⁵ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2009)0089.

⁶ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2009)0056.

⁷ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2009)0029.

⁸ Textes adoptés de cette date, P6_TA(2009)0372.

⁹ Textes adoptés de cette date, P6_TA(2009)0333.

¹⁰ Textes adoptés de cette date, P6_TA(2009)0259.

- vu sa résolution du 24 mars 2009 sur les contrats OMD¹,
 - vu sa résolution du 9 juin 2005 sur la réforme des Nations unies²,
 - vu l'article 121, paragraphe 3, et l'article 97 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission des affaires étrangères et l'avis de la commission du développement (A7-0049/2010),
- A. considérant que le système des Nations unies, de par la légitimité qui découle de sa composition globale, continue de jouer un rôle central pour façonner et améliorer la prise de décision au niveau mondial et faire face aux défis mondiaux grâce à un multilatéralisme efficace fondé sur le droit international, à des principes consacrés dans la Charte des Nations unies et à des engagements communs pour la mise en œuvre des objectifs adoptés lors du Sommet mondial des Nations unies de 2005,
- B. considérant l'attachement de l'Union européenne à la coopération multilatérale et au renforcement du système des Nations unies; considérant, dès lors, que l'Union doit être une force directrice des efforts visant à réformer l'organisation et continuer d'être un fervent défenseur de son rôle important dans le système international,
- C. considérant que la structure actuelle du Conseil de sécurité des Nations unies ne reflète pas la réalité et les besoins du XXI^e siècle; considérant que le Secrétaire général des Nations unies considère la réforme du Conseil de sécurité comme une partie intégrante des efforts actuels visant à étendre la représentativité et l'efficacité de cet organe indispensable,
- D. considérant que l'Union et ses États membres sont les premiers contributeurs au système des Nations unies en fournissant près de 40 % du budget estimé des Nations unies, plus de 40 % des coûts des opérations de maintien de la paix et 12 % des soldats, ainsi que plus de la moitié du financement principal des fonds et des programmes des Nations unies,
- E. considérant que, en vertu du traité de Lisbonne, l'Union européenne sera désormais représentée, dans le cadre de ses relations extérieures et dans les instances internationales, par une seule personne, c'est-à-dire la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ("vice-présidente/haute représentante") avec le soutien du nouveau service diplomatique de l'Union européenne, et que le traité a également apporté des modifications aux prérogatives de l'Union en matière de politique extérieure, telles que l'intégration plus approfondie des différentes composantes de l'action extérieure de l'Union, notamment la politique de développement,
- F. considérant que l'Union européenne devra succéder à la Communauté européenne en sa qualité d'observateur au sein de l'Assemblée générale des Nations unies et des autres organes des Nations unies, en tant que partie à plusieurs conventions des Nations unies et,

¹ Textes adoptés de cette date, P6_TA(2009)0152.

² JO C 124 E du 25.5.2006, p. 549.

dans certains cas exceptionnels comme celui de la FAO, en tant que membre,

- G. considérant que les États membres de l'Union étaient récemment partagés sur la question d'assister à la conférence d'examen de Durban sur le racisme; considérant que des divergences d'opinion sont apparues lors de l'examen approfondi des performances de la Chine en matière de droits de l'homme mené par l'Union au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et lors du vote sur le rapport Goldstone; considérant que tout cela a porté préjudice à l'influence de l'Union et à sa capacité d'affirmer ses valeurs au sein des Nations unies,
 - H. considérant que le développement incontrôlé de la prolifération nucléaire constitue une menace toujours plus grande pour le monde libre, et que le renforcement de l'ensemble des trois piliers du traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à savoir la non-prolifération, le désarmement et la coopération pour les usages civils de l'énergie nucléaire, aura une place centrale dans les discussions de la prochaine Conférence d'examen du TNP,
 - I. considérant que, en soutenant la Déclaration du Millénaire sur le développement adoptée en 2000, l'Union européenne s'est engagée à réduire de moitié les effets de l'extrême pauvreté dans le monde à l'horizon 2015, en concentrant ses efforts sur la réalisation de progrès dans le cadre des huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD),
 - J. considérant qu'un nouvel élan doit être donné par les innovations institutionnelles sur la structure entre hommes et femmes au sein du système des Nations unies pour parvenir à une approche globale et cohérente en ce qui concerne l'intégration de la dimension de genre et l'émancipation des femmes,
 - K. considérant que les négociations relatives à un accord sur le changement climatique qui soit global et juridiquement contraignant pour la période après 2012 doivent déboucher sur un accord à Mexico en décembre 2010, et que le changement climatique risque d'exacerber les risques de conflits pour les ressources naturelles,
1. adresse au Conseil les recommandations suivantes:

L'Union européenne aux Nations unies

- a) consolider, par un dialogue renforcé avec les partenaires principaux, un multilatéralisme réel afin de bâtir un système des Nations unies plus fort; encourager l'approche commune, cohérente et pertinente de l'Union européenne aux Nations unies que les tiers intéressés attendent,
- b) chercher à s'affirmer, au sein du système des Nations unies, comme un médiateur impartial entre les différents groupes de membres dans le but de favoriser une compréhension mutuelle et une meilleure cohésion autour des trois piliers des Nations unies (paix et sécurité, développement et droits de l'homme); promouvoir activement et évoquer systématiquement l'importance d'un multilatéralisme efficace dans ses dialogues bilatéraux,
- c) promouvoir des solutions afin que le rôle extérieur renforcé et la responsabilité

accrue de l'Union européenne apparaissent plus visiblement aux États membres des Nations unies, surtout en ce qui concerne l'attribution d'un temps de parole approprié et du droit d'initiative dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations unies; faire un usage exhaustif de tous les outils d'action extérieure de l'Union afin de mener des actions efficaces et cohérentes aux Nations unies et de veiller à ce que la délégation de l'Union européenne à New York soit convenablement pourvue pour faire face à son rôle renforcé, notamment en termes de ressources humaines,

- d) garantir que l'Union parle d'une seule voix pour faire entendre sa position, tout en tirant les leçons de la conférence de Copenhague sur le climat en décembre 2009,
- e) s'assurer que les valeurs et les intérêts de l'Union européenne sont représentés d'une manière efficace et cohérente au sein du système des Nations unies; faire en sorte, dans cette perspective, que les nominations des États membres de l'Union européenne à des postes importants, qui ont été approuvées entre les États membres de l'Union, bénéficient d'un appui total de l'Union; s'affirmer comme une force de cohésion capable de répondre aux attentes, notamment sur des votes importants, afin de parvenir à des positions unifiées,
- f) rechercher une coopération et un dialogue plus approfondis avec la nouvelle administration américaine et avec les acteurs émergents mondiaux et régionaux, comme la Chine, l'Inde et le Brésil, dans le but de trouver un programme commun et des solutions communes aux défis mondiaux dans un cadre multilatéral,
- g) améliorer, compte tenu des nouvelles possibilités de l'Union européenne en termes de coordination interne et de représentation extérieure, la planification à long terme de l'Union, notamment en ce qui concerne les prochaines échéances des Nations unies, comme le réexamen des OMD et la Conférence d'examen du TNP en 2010, ainsi que le réexamen du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix en 2011,

Gouvernance mondiale et réforme des Nations unies

- h) avoir un rôle moteur dans le débat actuel sur la gouvernance mondiale et s'assurer que des passerelles claires existent entre les travaux du G20 et des Nations unies en tant qu'organe légitime de l'action mondiale,
- i) entreprendre une action concrète et de nouvelles initiatives en soutenant le processus de réforme du système des Nations unies, soulignant la nécessité d'une réforme générale du Conseil de sécurité sous tous ses aspects,
- j) demander à la vice-présidente/haute représentante d'obtenir une position plus cohérente des États membres en ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies et de défendre cette position aux Nations unies; souligner que l'attribution à l'Union européenne d'un siège au sein d'un Conseil de sécurité élargi demeure un objectif de l'Union européenne,
- k) promouvoir une participation plus forte des parlements nationaux et transnationaux aux activités des Nations unies dans le but de renforcer la nature démocratique, les

programmes et les agences de l'organisation, et soutenir les initiatives de la société civile et des parlements à cet effet,

- l) intensifier les efforts pour redynamiser l'Assemblée générale des Nations unies dans le cadre d'une action concertée avec les principaux partenaires, en traduisant en mesures concrètes les suggestions des groupes de travail ad hoc et les recommandations des fonctionnaires des Nations unies, dont celles du Président de la 64^e Assemblée générale des Nations unies, afin de renforcer le rôle de l'Assemblée, ses pouvoirs, ses résultats et son efficacité et d'accroître la transparence de ses travaux,
- m) contribuer à la mise en œuvre de la nouvelle structure portant sur la parité hommes-femmes et les innovations institutionnelles pertinentes en vue de créer, au plus vite, une entité composite plus cohérente qui s'attache à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et à la protection et à l'émancipation des femmes, notamment dans les situations de conflits et d'après-crise,

Paix et sécurité

- n) soutenir intégralement les efforts du Secrétaire général des Nations unies en vue de mieux définir la notion du principe de responsabilité de protéger, et de souligner son importance dans la prévention des conflits tout en encourageant sa mise en œuvre,
- o) soutenir l'initiative des États membres visant à adopter une résolution des Nations unies sur les armes chimiques rejetées en mer et la menace que celles-ci présentent pour l'écologie, la santé, la sécurité et l'économie, ainsi que sur la nécessité de renforcer la coopération internationale et régionale en la matière et d'échanger des informations, des expériences et des technologies sur une base volontaire,

Gestion de crise, maintien de la paix et consolidation de la paix

- p) contribuer à renforcer les capacités de maintien de la paix des Nations unies afin de diminuer les risques de tension aggravée et de promouvoir l'intégration du concept de consolidation de la paix dans celui de rétablissement de la paix; prendre l'initiative de trouver un nouvel horizon pour les opérations de maintien de la paix des Nations unies en soulignant les synergies civiles et militaires et en améliorant la coordination entre les divers partenaires régionaux, en particulier entre l'Union européenne et l'Union africaine,
- q) améliorer, dans le cadre du partenariat Union européenne-Nations unies, les déploiements conjoints dans le cadre des missions de paix des Nations unies; inciter les instances respectives des Nations unies à renforcer les partenariats internationaux et régionaux en vue du rétablissement de la paix, en particulier afin d'assurer la meilleure utilisation possible des ressources limitées,
- r) œuvrer en faveur d'une position et d'actions cohérentes de l'Union européenne en ce qui concerne le réexamen de la Commission de consolidation de la paix en 2011; soutenir les efforts visant à élargir le rôle de cette commission pour faciliter et garantir la viabilité des accords de paix et renforcer son rôle de conseil vis-à-vis du

Conseil de sécurité,

- s) continuer d'encourager la coopération entre l'Union européenne et les Nations unies dans le domaine de la relance après la crise et viser des approches globales afin de maintenir la paix, de prévenir les conflits et de résoudre une vaste gamme de situations économiques, sociales et environnementales qui contribuent à l'intensification des conflits sociétaux,

Désarmement nucléaire et non-prolifération, désarmement conventionnel et contrôle des armes, lutte contre le terrorisme

- t) travailler de manière cohérente, logique et efficace avec les États membres de l'Union européenne pour faire de la Conférence d'examen du TNP en 2010 un succès; s'engager en faveur d'un objectif de désarmement nucléaire complet conformément à la résolution 1887 du Conseil de sécurité qui a adopté l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires dès que les conditions seront remplies et l'objectif du désarmement sous un contrôle international strict et efficace; approfondir son dialogue avec toutes les puissances nucléaires pour poursuivre un programme commun et un calendrier précis visant à la réduction progressive et, à terme, à l'élimination des stocks d'ogives nucléaires tout en améliorant les moyens de vérification; demander instamment la ratification et l'entrée en vigueur du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE),
- u) appuyer l'administration américaine dans son engagement déclaré en faveur du désarmement nucléaire mondial encouragé par la position du Président Obama en faveur d'un monde sans armes nucléaires et saluer les différentes initiatives prises par certains États membres en vue de négocier le retrait des armes nucléaires sur le territoire européen dans le cadre d'une coopération totale avec la Russie afin d'obtenir un retrait proportionné,
- v) souligner la nécessité d'un contrôle des armes efficace, y compris sur les petites armes et les munitions contenant de l'uranium appauvri, et exercer son influence dans le cadre du soutien d'efforts et de mesures de désarmement plus étendus, plus pratiques et plus efficaces; souligner la nécessité de la mise en œuvre totale de la Convention sur les armes chimiques (CAC), de la Convention sur les armes biologiques et à toxines (CABT), de la Convention sur les armes à sous-munition (CCM) et de la Convention sur les mines antipersonnelles (APMC), tout en soulignant la nécessité de poursuivre le développement de la stratégie internationale contre la prolifération des armes de destruction massive,
- w) renforcer la coopération et la coordination avec les principaux partenaires dans la lutte contre le terrorisme, sur la base du respect intégral du droit international et des droits de l'homme, et soutenir les efforts multilatéraux antiterroristes des Nations unies (y compris les mesures visant à rendre le système de liste de terroristes des Nations unies conforme aux normes de la législation internationale en matière de droits de l'homme) ainsi que la mise en œuvre efficace de la Stratégie antiterroriste mondiale; mettre en place des efforts visant à parvenir à un accord et à conclure une convention générale sur le terrorisme international; coopérer étroitement lorsque la vie des otages est menacée,

Développement et changement climatique

- x) montrer l'exemple dans le renforcement de l'efficacité de l'aide au développement des Nations unies étant donné que la fragmentation actuelle risque de conduire à la marginalisation progressive des Nations unies en tant qu'acteur principal dans le domaine du développement; insister sur une programmation et un cadre opérationnel plus cohérents des Nations unies pour aider à maximiser l'impact de l'aide au développement de celles-ci,
- y) insister pour que la crise ne serve pas d'excuse pour éviter ou retarder la réponse mondiale nécessaire au changement climatique et à la dégradation du climat, mais utiliser la réponse à la crise comme une occasion d'établir les bases d'une nouvelle économie verte moderne et nouvelle; dans ce contexte, l'initiative pour une économie verte, lancée par le Programme des Nations unies pour l'environnement, doit être entièrement soutenue et les discussions relatives à un "New Deal vert" y afférentes doivent être encouragées,
- z) souligner la nécessité d'une croissance économique et d'un développement durables,
- aa) réaffirmer le principe selon lequel la politique d'aide au développement devrait être conçue en partenariat avec les pays bénéficiaires,

Objectifs du Millénaire pour le développement

- ab) reconfirmer, en vue de la Conférence d'examen des OMD, son engagement en faveur de leur réalisation à l'horizon 2015; exhorter tous les partenaires à faire de même, en soulignant le fait que les donateurs sont en deçà de leurs engagements de 2005 sur les flux d'aide annuelle et que, dans l'ensemble, les progrès accomplis ont été trop lents pour permettre d'atteindre la plupart des objectifs d'ici à 2015,
- ac) montrer résolument la voie à suivre en vue de la réunion plénière de haut niveau sur les OMD en défendant notamment les objectifs suivants:
 - réaffirmer que les objectifs et les buts des OMD sont le minimum à atteindre d'ici à 2015, en s'opposant à toute tentative visant à diluer, à affaiblir ou à différer les engagements qui ont été pris;
 - parvenir à un accord entre les pays développés et les pays en développement sur des actions plus rapides, notamment des plans et des engagements clairs et concrets, étant donné que la communauté internationale est loin d'honorer les promesses relatives aux OMD et que plus d'un milliard de personnes vivent toujours dans des conditions d'extrême pauvreté, chiffre qui devrait encore augmenter;
 - donner un signal clair quant à l'adoption, avant 2015, d'une nouvelle stratégie encore plus ambitieuse pour l'éradication de la pauvreté, en s'employant sans relâche à éliminer totalement la pauvreté;
 - œuvrer en faveur d'une meilleure coordination entre les agences des Nations

unies et d'une plus grande cohérence du cadre opérationnel défini par les Nations unies afin d'éviter un morcellement et d'atteindre les OMD;

- ad) affirmer avec force que la réalisation des OMD n'est pas seulement une obligation morale, mais qu'elle contribuera également dans une large mesure à assurer la prospérité, la stabilité, la sécurité et la justice sociale dans le monde,
- ae) souligner que la communauté internationale doit fournir davantage d'efforts pour remédier aux effets négatifs de la crise économique mondiale et du changement climatique dans les pays en développement; proposer l'introduction de mécanismes de financement innovants tels qu'une taxe internationale sur les transactions financières,
- af) prendre des engagements concrets pour assurer une meilleure coordination, la cohérence des politiques et la réalisation du 8^e OMD et pour remédier à l'insuffisance des financements afin de réaliser l'objectif fixé à Gleneagles pour 2010, à savoir atteindre une APD totale d'environ 154 milliards de dollars (aux prix de 2008),
- ag) réaffirmer, dans le cadre de la réunion plénière de haut niveau sur les OMD, son engagement collectif d'affecter 0,7 % du RNB à l'APD d'ici à 2015, en définissant des échéances précises et contraignantes pour chaque État membre,
- ah) demander instamment que les fonds des OMD ne soient pas utilisés pour s'attaquer aux conséquences de la crise financière et du changement climatique, mais mobiliser plutôt des fonds supplémentaires et lancer des projets plus efficaces pour atteindre des objectifs où les progrès ont été extrêmement limités, comme pour le 5^e OMD (santé maternelle) et le 4^e OMD (mortalité infantile); mettre l'accent sur la réactivation des OMD selon un programme et une feuille de route pour la période 2010-2015,

Changement climatique

- ai) promouvoir un débat en vue de la prochaine Conférence des parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CdP16) à Mexico en décembre 2010 et commencer à bâtir un consensus sur l'adoption d'un nouvel accord international contraignant sur le changement climatique pour la période après 2012,
- aj) éviter les erreurs organisationnelles et structurelles de la CdP15 de Copenhague, qui n'a pas pu déboucher sur un accord international contraignant, en suggérant des règles de vote spécifiques basées sur des majorités significatives en vue de faciliter les progrès dans les négociations,

Droits de l'homme

Questions institutionnelles

- ak) demander instamment à la vice-présidente/haute représentante de parler d'une seule voix au nom de tous les États membres de l'Union européenne lorsqu'il est question de droits de l'homme, et demander également à chaque État membre de mettre

l'accent sur les positions unifiées de l'Union afin de leur donner plus de poids, en tenant compte du fait que conformément à l'article 21 du traité UE, l'action de l'Union sur la scène internationale repose sur les principes de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et que le soutien de la démocratie et des droits de l'homme compte parmi les objectifs de son action extérieure,

- al) parvenir, dans le cadre d'un dialogue précoce et de fond avec les États membres de l'Union européenne et les membres des Nations unies, à une stratégie efficace de négociation proactive ainsi qu'à une position commune concernant le réexamen du Conseil des droits de l'homme en 2011 sachant que le réexamen des méthodes de travail sera effectué à Genève, tandis que le statut de l'organe sera débattu à New York; renforcer le rôle de la troisième commission, par sa composition universelle, en tant que canal de communication sur les cas relatifs aux droits de l'homme examinés par le Conseil des droits de l'homme, en gardant à l'esprit que la troisième commission pourrait également compenser les lacunes du Conseil des droits de l'homme,
- am) définir avec les partenaires transrégionaux, lors du réexamen du Conseil des droits de l'homme, les critères d'adhésion et une série d'orientations qui seront utilisés lors de l'élection au Conseil des droits de l'homme; soutenir le renforcement du Conseil des droits de l'homme et les procédures spéciales sans ouvrir le volet du renforcement des institutions et en préservant l'indépendance du bureau du Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH); soutenir la faculté du Conseil des droits de l'homme des Nations unies d'aborder les violations spécifiques des droits de l'homme par le biais de résolutions nationales,
- an) soutenir le nouvel assistant du Secrétaire général du bureau du Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) pour intégrer les aspects relatifs aux droits de l'homme dans les décisions clés de politique et de gestion au siège des Nations unies à New York,

Questions relatives aux droits de l'homme

- ao) plaider vivement pour que l'Assemblée générale des Nations unies continue d'aborder les situations spécifiques des pays dans des résolutions, tout en s'efforçant d'éviter l'utilisation de "No Actions Motions",
- ap) jouer un rôle de premier plan dans la promotion et la protection des droits de l'homme, y compris les droits des membres des groupes vulnérables et des minorités, la liberté d'expression et la liberté des médias, la liberté de religion, les droits des enfants, la protection des défenseurs des droits de l'homme et la coopération avec la société civile,
- aq) encourager fermement l'octroi de la priorité aux droits de l'homme en formulant une réponse au ralentissement financier mondial, son incidence négative étant bien davantage ressentie par les catégories de population déjà marginalisées de nombreux pays où la jouissance des droits de l'homme est extrêmement limitée, voire constamment réprimée,

- ar) faire en sorte que son action renforce la tendance mondiale à l'abolition de la peine de mort en cherchant à adopter une résolution pertinente sur ce sujet; soutenir l'ensemble des efforts visant à éradiquer la torture, et notamment encourager l'adoption du protocole facultatif à la Convention des Nations unies contre la torture,

Égalité des genres et émancipation des femmes

- as) s'efforcer de responsabiliser davantage les femmes afin qu'elles puissent remplir un rôle essentiel en contribuant à une paix durable, à la sécurité et à la réconciliation, et promouvoir leur participation à la médiation et à la résolution des conflits, notamment dans la perspective du 10^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies; encourager les États membres de l'Union européenne qui ne sont pas encore actifs dans ce domaine à définir des plans d'action nationaux pour appliquer la résolution,
- at) montrer son engagement profond à l'égard de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies adoptée en 2000 en participant aux événements commémorant son 10^e anniversaire,
- au) combattre résolument et par tous les moyens le viol et la violence sexuelle comme arme de guerre; plaider pour que ces crimes soient punis comme crimes de guerre et crimes contre l'humanité et que les victimes de ces crimes bénéficient de programmes spécifiques de soutien; soutenir la nouvelle représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies récemment nommée dans la lutte contre la violence sexuelle dans les conflits,

Recommandations finales

- av) s'efforcer d'inclure un point distinct à l'ordre du jour de la 65^e Assemblée générale des Nations unies concernant la coopération entre l'Organisation des Nations unies, les assemblées régionales, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire en vue de favoriser les discussions sur la manière dont les parlementaires, les parlements nationaux et les assemblées parlementaires régionales peuvent jouer un rôle plus actif dans le cadre des Nations unies, conformément à la décision qui a été prise par la 63^e Assemblée générale dans sa résolution sur la "Coopération entre l'Organisation des Nations unies et l'Union interparlementaire" (A/RES/63/24);

o

o o

- 2. charge son Président de transmettre la présente recommandation à la vice-présidente/haute représentante, au Conseil et, pour information, à la Commission.

10.12.2009

**PROPOSITION DE RECOMMANDATION À L'INTENTION DU CONSEIL
B7-0243/2009**

déposée conformément à l'article 121, paragraphe 1, du règlement

sur la 65^e session de l'Assemblée générale des Nations unies

Alexander Graf Lambsdorff
au nom du groupe ALDE

Le Parlement européen,

- vu le rapport du Secrétaire général des Nations unies intitulé "Dans une liberté plus grande: développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous", le document final du sommet mondial de 2005, qui a suivi, et le rapport du Secrétaire général des Nations unies intitulé "Investir dans l'Organisation des Nations unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale",
 - vu la 64^e session de l'Assemblée générale des Nations unies,
 - vu l'article 121, paragraphe 1, de son règlement,
- A. considérant que la politique étrangère de l'Union européenne se caractérise par un soutien appuyé et sans équivoque à un multilatéralisme réel, tel que consacré dans la charte des Nations unies,
- B. considérant que l'Union européenne est un partenaire politique et financier incontournable des Nations unies dans la lutte contre la pauvreté, la promotion du développement économique et social, la garantie d'une sécurité collective et la défense des droits de l'homme dans le monde entier,
- C. considérant qu'il est temps désormais de mener à bien la réforme tant attendue du Conseil de sécurité des Nations unies,
- D. considérant que la coordination des positions des États membres de l'Union européenne variait considérablement d'un organe à l'autre et d'une politique à l'autre mais qu'elle devrait s'améliorer avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne le 1^{er} décembre 2009,
- E. considérant que cette coordination nécessite une coopération plus étroite entre le nouveau service européen pour l'action extérieure, les groupes de travail concernés du Conseil, opérant à Bruxelles, le bureau de délégation de l'UE et les représentations permanentes des États membres à New York,

F. considérant que le traité de Lisbonne confère la personnalité juridique à l'UE, une nouvelle étape qui aura des répercussions majeures en termes de représentation de l'Union européenne aux Nations unies,

1. adresse au Conseil les recommandations suivantes:

Visibilité de l'Union européenne aux Nations unies

- a) demande que les priorités politiques de l'Union pour la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations unies fassent l'objet d'un large débat approfondi à Bruxelles et soient énoncées dans un avis formel du Vice-président de la Commission/Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité;
- b) estime que cette position officielle devrait être considérée, par les représentations permanentes à New York, comme une plateforme politique contraignante qui devra être utilisée comme base de négociations avec d'autres pays;
- c) invite instamment le Vice-président/Haut Représentant de l'Union à représenter l'Union aux Nations unies;

La contribution de l'Union européenne à la réforme des Nations unies

- d) invite instamment le Vice-président/Haut représentant à parler au nom de tous les États membres lorsqu'il est question des droits de l'homme, mais souligne également qu'il est important que chaque État membre puisse faire entendre la position de l'UE, afin de lui conférer davantage de poids;
 - e) demande au Vice-président/Haut représentant de parvenir à une position plus soudée des États membres sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies et de leur demander un mandat précis pour défendre cette position aux Nations unies;
2. charge son Président de transmettre la présente recommandation au Conseil et, pour information, à la Commission.

5.3.2010

AVIS DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT

à l'intention de la commission des affaires étrangères

sur la proposition de recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur la 65^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (2010/2020(INI))

Rapporteur pour avis: Enrique Guerrero Salom

SUGGESTIONS

La commission du développement invite la commission des affaires étrangères, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de recommandation qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD):

- a) montrer résolument la voie à suivre en vue de la réunion plénière de haut niveau sur les OMD en défendant notamment les objectifs suivants:
 - réaffirmer que les objectifs et les buts des OMD sont le minimum à atteindre d'ici à 2015, en s'opposant à toute tentative visant à diluer, affaiblir ou différer les engagements qui ont été pris;
 - parvenir à un accord entre les pays développés et les pays en développement sur des actions plus rapides, notamment des plans et des engagements clairs et concrets, étant donné que la communauté internationale est loin d'honorer les promesses relatives aux OMD et que plus d'un milliard de personnes vivent toujours dans des conditions d'extrême pauvreté, chiffre qui devrait encore augmenter;
 - parvenir à un accord sur la mobilisation de fonds supplémentaires et le lancement de projets plus efficaces pour atteindre ces objectifs, au vu des progrès insuffisants réalisés jusqu'à présent, notamment pour l'éducation, l'OMD 5, relatif à la santé maternelle, et l'OMD 4, relatif à la mortalité infantile;
 - donner un signal clair quant à l'adoption, avant 2015, d'un nouvel agenda encore plus ambitieux pour l'éradication de la pauvreté, en s'employant sans relâche à éliminer

totalemment la pauvreté dans un proche avenir;

- œuvrer en faveur d'une meilleure coordination entre les agences des Nations unies et d'une plus grande cohérence du cadre opérationnel défini par les Nations unies afin d'éviter un morcellement et d'atteindre les OMD;
- b) affirmer avec force que la réalisation des OMD n'est pas seulement une obligation morale et qu'elle contribuera également dans une large mesure à assurer la prospérité, la stabilité, la sécurité et la justice sociale dans le monde;
- c) souligner que la communauté internationale doit fournir davantage d'efforts pour remédier aux effets négatifs de la crise économique mondiale et du changement climatique dans les pays en développement; proposer l'introduction de mécanismes de financement innovants tels qu'une taxe internationale sur les transactions financières;
- d) prendre des engagements concrets pour assurer une meilleure coordination, la cohérence des politiques et la réalisation de l'OMD 8 et pour remédier à l'insuffisance des financements afin de réaliser l'objectif fixé à Gleneagles pour 2010, à savoir atteindre une APD totale d'environ 154 milliards de dollars (aux prix de 2008);
- e) réaffirmer, dans le cadre de la réunion plénière de haut niveau sur les OMD, son engagement collectif d'affecter 0,7 % du RNB à l'APD d'ici à 2015, en définissant des échéances précises et contraignantes pour chaque État membre.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	1.3.2010
Résultat du vote final	+: 20 -: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Thijs Berman, Michael Cashman, Nirj Deva, Leonidas Donskis, Charles Goerens, Catherine Greze, Enrique Guerrero Salom, Eva Joly, Franziska Keller, Norbert Neuser, Bill Newton Dunn, Maurice Ponga, Birgit Schnieber-Jastram, Ivo Vajgl, Anna Záborská, Iva Zanicchi, Gabriele Zimmer
Suppléants présents au moment du vote final	Miguel Angel Martínez Martínez, Cristian Dan Preda, Judith Sargentini

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	17.3.2010
Résultat du vote final	+: 59 -: 0 0: 4
Membres présents au moment du vote final	Gabriele Albertini, Bastiaan Belder, Elmar Brok, Michael Gahler, Ana Gomes, Andrzej Grzyb, Takis Hadjigeorgiou, Heidi Hautala, Richard Howitt, Anna Ibrisagic, Ioannis Kasoulides, Tunne Kelam, Nicole Kiil-Nielsen, Maria Eleni Koppa, Eduard Kukan, Alexander Graf Lambsdorff, Vytautas Landsbergis, Krzysztof Lisek, Sabine Lösing, Ulrike Lunacek, Mario Mauro, Kyriakos Mavronikolas, Willy Meyer, Francisco José Millán Mon, Alexander Mirsky, Andreas Mölzer, María Muñiz De Urquiza, Annemie Neyts-Uyttebroeck, Norica Nicolai, Raimon Obiols, Kristiina Ojuland, Ria Oomen-Ruijten, Pier Antonio Panzeri, Ioan Mircea Pașcu, Vincent Peillon, Alojz Peterle, Mirosław Piotrowski, Hans-Gert Pöttering, Cristian Dan Preda, Libor Rouček, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, Nikolaos Salavrakos, Werner Schulz, Adrian Severin, Marek Siwiec, Charles Tannock, Zoran Thaler, Inese Vaidere, Johannes Cornelis van Baalen, Geoffrey Van Orden, Kristian Vigenin
Suppléants présents au moment du vote final	Laima Liucija Andrikienė, Elena Băsescu, Kinga Gál, Georgios Koumoutsakos, Emilio Menéndez del Valle, Doris Pack, Vittorio Prodi, Jacek Protasiewicz, Indrek Tarand, Alejo Vidal-Quadras, Renate Weber
Suppléante (art. 187, par. 2) présente au moment du vote final	Teresa Jiménez-Becerril Barrio